

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité



(Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié) Mardi 19 février 2019

INTRODUCTION

- I. Evolution réglementaire
- II. Fonctionnement de la CCDSA
- III. Bilan de l'activité
- IV. Questions diverses





La C.C.D.S.A dans sa forme plénière, doit se réunir au moins une fois par an

(art. R.123-47 du CCH et article 2.2 de la circulaire du 22 juin 1995).

C'est l'organisme compétent, à l'échelon du département pour donner des avis consultatifs et techniques à l'autorité du pouvoir de police dans les domaines suivants :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP,
- La conformité à la réglementation des dossiers techniques d'amiante pour les ERP,
- Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP et les dérogations à ces dispositions dans les établissements et installations recevant du public,
- L'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives,
- Les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping.

I EVOLUTION REGLEMENTAIRE

A) Dans les ERPB) Moyen d'alerte des secours



a) Modalités relatives au calcul des effectifs en ce qui concerne les ERP de type M à faible densité du public (Article M1c)

La réglementation des magasins et centres commerciaux type M a été modifiée par les arrêtés des 13 juin 2017, 15 novembre 2017 et 19 décembre 2017 afin notamment, d'adapter l'évaluation théorique de l'effectif du public présent en fonction de la fréquentation réelle.

a) Modalités relatives au calcul des effectifs en ce qui concerne les ERP de type M à faible densité du public (Article M1c)

HARMONISATION DES PRATIQUES DEPARTEMENTALES

Atténuation du calcul des effectifs à 1 pers/9 m² pour les parties showroom ;

- Maintien du calcul de 1 pers/3m² pour les surfaces dédiées à la vente d'articles identiques aux autres magasins.
- L'application des articles M1c et M1§2 restent valables dans le cadre des magasins de vente exclusivement réservés aux professionnels (l'effectif théorique du public admis peut-être déterminé suivant la déclaration contrôlée du chef d'établissement).
- En l'absence de précision dans les dossiers, il sera fait application du ratio déterminé au 2^{ème} alinéa.
- Après justification, il sera possible d'appliquer plusieurs modes de calcul au sein d'un même ERP avec la dépose d'un dossier en cas de modification des modalités de calcul des zones ou surfaces d'exploitations.
- La sous-commission départementale incendie ou les commissions d'arrondissements pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP pourront toujours en atténuation ou en aggravation valider d'autre(s) disposition(s) ou proposition(s).

b) Implantation des défibrillateurs cardiaques dans les ERP

- La loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 : introduit l'obligation pour certains ERP de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe (DAE),
- Le Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 : relatif aux DAE précise notamment l'entrée en vigueur de cette obligation en fonction de la catégorie dont relève l'ERP :
 - 1er janvier 2020 : pour les ERP de catégorie 1 à 3,
 - 1er janvier 2021 : pour les ERP de catégorie 4,
 - 1er janvier 2022 : pour les ERP de catégorie 5.

b) Implantation des défibrillateurs cardiaques dans les ERP

Parmi ceux relevant de la 5^{ème} catégorie :

- Les structures d'accueil pour personnes âgées,
- Les structures d'accueil pour personnes handicapées,
- Les établissements de soins,
- Les gares,
- Les hôtels-restaurants d'altitude,
- Les refuges de montagne,
- Les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalents sportives.

b) Implantation des défibrillateurs cardiaques dans les ERP

Le Décret n° 2018-1259 du 27 décembre 2018 : relatif à la base de données nationale des défibrillateurs automatisés externes (DAE) :

- Les exploitants devront transmettre les informations relatives aux lieux d'implantation et à l'accessibilité de leurs appareils.
- Le gestionnaire de cette base de données sera le ministère des solidarités et de la santé.

B) MOYEN D'ALERTE DES SECOURS

MS 70 du règlement de sécurité :

Afin de garantir la liaison avec les services de secours, les exploitants d'ERP doivent s'assurer, en cas d'absence de source électrique, du maintien de cette ligne par onduleur, batterie d'accumulateur, groupe électrogène.

II FONCTIONNEMENT DE LA CCDSA

- A) Modification de l'arrêté portant organisation de la CCDSA
- B) Modifications de l'arrêté portant désignation des membres de la CCDSA
- C) Modification de l'arrêté étendant la présidence des commissions d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité à des fonctionnaires de catégorie A ou B

Modification de l'arrêté portant organisation de la CCDSA

A) Arrêté préfectoral n° 20190122-001 du 22 janvier 2019

 Suite à la publication du décret n°2018-996 du 13 novembre 2018, l'arrêté préfectoral étend la compétence des commissions concernées au directeur ou au responsable des services de sécurité de la préfecture.

Modifications de l'arrêté portant désignation des membres de la CCDSA B) Arrêté préfectoral n° 20190114-002 du 14 janvier 2019

 Désignation, par ECLA, de nouveaux représentants des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espace public

Modifications de l'arrêté portant désignation des membres de la CCDSAB) Arrêté préfectoral n° 20190218-002 du 18 février 2019

DESIGNATION

- par la FNAIM, de nouveaux représentants des propriétaires et gestionnaires de logements;
- par l'Ordre des Architectes, d'un nouveau suppléant ;
- par le Conseil Départemental, d'un nouveau suppléant représentant des maîtres d'ouvrages et gestionnaire de voirie ou d'espace public;
- par l'Association des paralysés de France, d'une suppléante à la sous-commission départementale et d'une modification au sein de la commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier.

Modification de l'arrêté étendant la présidence des commissions d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité à des fonctionnaires du cadre national des préfecture de catégorie A ou B

C) Arrêté préfectoral n° 20190114-001 du 14 janvier 2019

Désignation par Mme la sous-préfète de Mme Brigitte DELSUC, SACE

II FONCTIONNEMENT DE LA CCDSA

D) LES ERP DANS LE DEPARTEMENT



D) Les ERP dans le département

	LONS	DOLE	ST CLAUDE	TOTAL
5 ^{ème} catégorie à sommeil	83	70	67	220
4 ^{ème} catégorie	157	128	100	385
3 ^{ème} catégorie	104	109	53	266
2 ^{ème} catégorie	39	49	18	106
1 ^{ère} catégorie	12	17	7	36
TOTAL	395	373	245	1013

II FONCTIONNEMENT DE LA CCDSA

Article R123-47 du Code de Construction et de l'Habitation

Les maires du département sont tenus de procéder au recensement exhaustif des ERP de leur commune et de transmettre cette liste annuellement en préfecture et aux souspréfectures.

II _ FONCTIONNEMENT DE LA CCDSA

E) LES VISITES PERIODIQUES



E) Les visites périodiques

	Prévues en 2018	Réalisées en 2018	Prévues en 2019
SOUS- COMMISSION	9	7	17
LONS	99	67	66
DOLE	118	115	80
SAINT- CLAUDE	74	73	72
TOTAL	300	262	235

III_ Bilan de l'activité 2018

Sous-commission départementale de sécurité incendie : SDIS



Sous-commission départementale de sécurité incendie

Dossier d'urbanisme

Dérogations

Visites périodiques

Visites d'ouverture/réception

Homologations

Manifestation temporaire ou GN6

Avis défavorable émis

Avis défavorable levé

22

21

7

4

6

18

1

1

III_ Bilan de l'activité 2018

 Commission de sécurité incendie de l'arrondissement de LONS LE SAUNIER SIDPC

Commission d'Arrondissement de Lons-le-Saunier Au cours de l'année 2018 :

136 dossiers examinés

Visites périodiques :

67

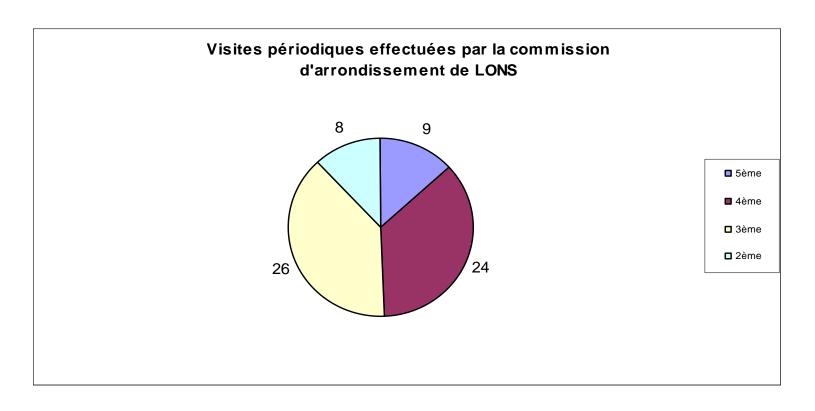
- **37** autorisations d'urbanisme :
- Permis de construire : 19
- Autorisations de travaux : 18

- 17 autres visites dont :
- Visites d'ouvertures : 2
- Visites de réception de travaux : 13
- Visites de contrôles : 2
- Etudes de dossiers :
- Suivi des avis défavorables : 15

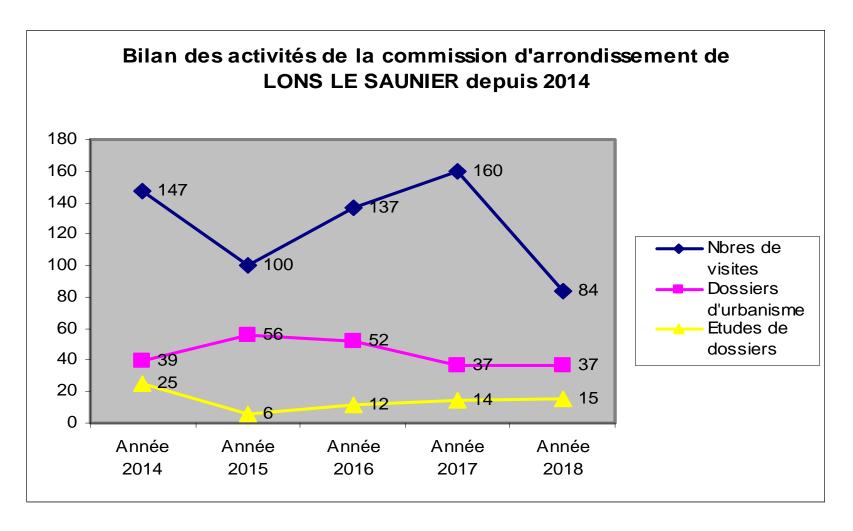
Commission d'Arrondissement de Lons-le-Saunier

Répartition par catégorie des visites périodiques effectuées dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier par catégorie

Soit 67 visites périodiques



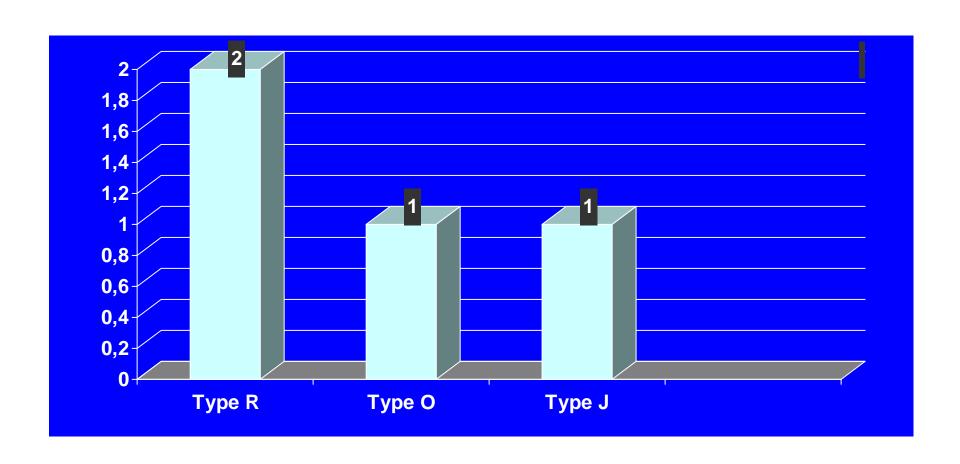
Commission d'Arrondissement de Lons-le-Saunier Evolution de l'activité de 2014 à 2018



Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier

Répartition et catégorie des ERP placés sous avis défavorable

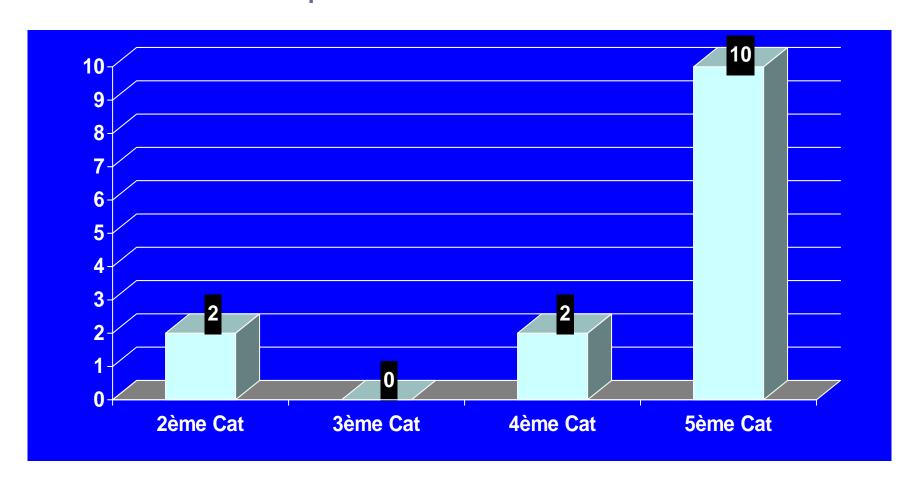
4 avis défavorables émis tous de 4ème catégorie



Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier

Répartition et catégorie des ERP placés sous avis défavorable

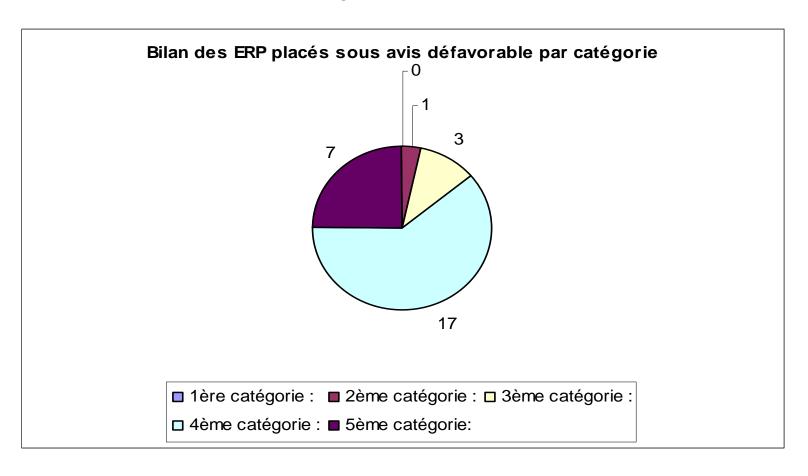
14 établissements placés sous avis défavorable ont été levés



Commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier

Au 31 décembre 2018, la CSA de Lons totalisait

28 établissements placés sous avis défavorable



III_ Bilan de l'activité 2018

 Commission de sécurité incendie de l'arrondissement de DOLE



Commission d'Arrondissement de Dole Au cours de l'année 2018 :

164 dossiers examinés

Visites périodiques :

115

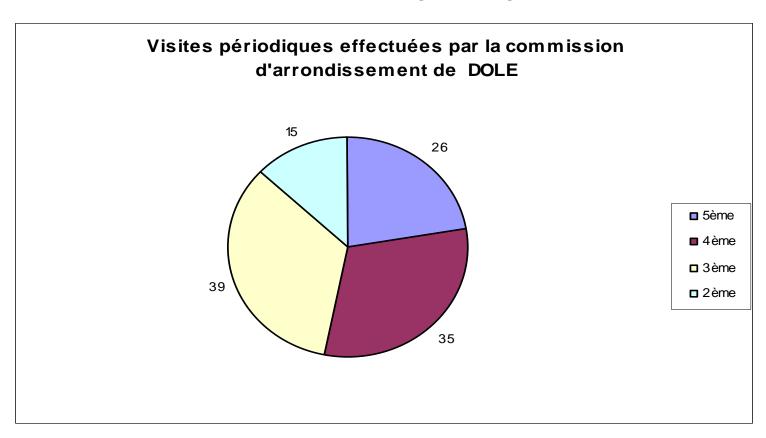
- 11 autres visites dont :
- Visites d'ouvertures : 7
- Visites de reclassement : 3
- GN6: 1
- 38 autorisations d'urbanisme :
- Permis de construire : 11
- Autorisations de travaux : 27

Etudes de dossiers : 0

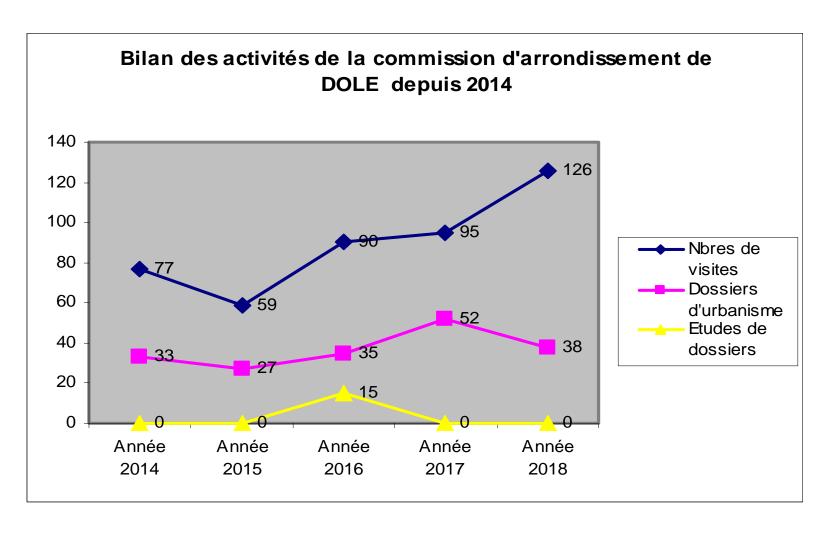
Commission d'Arrondissement de DOLE

Répartition des visites périodiques effectuées dans l'arrondissement de Dole par catégorie

Soit 115 visites périodiques



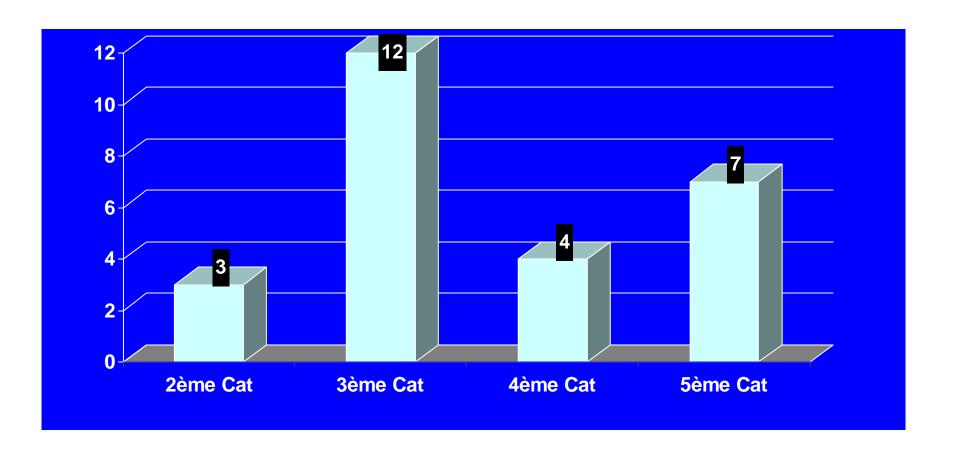
Commission d'Arrondissement de Dole Années 2014 à 2018



Commission d'arrondissement de Dole

Répartition et catégorie des ERP placés sous avis défavorable

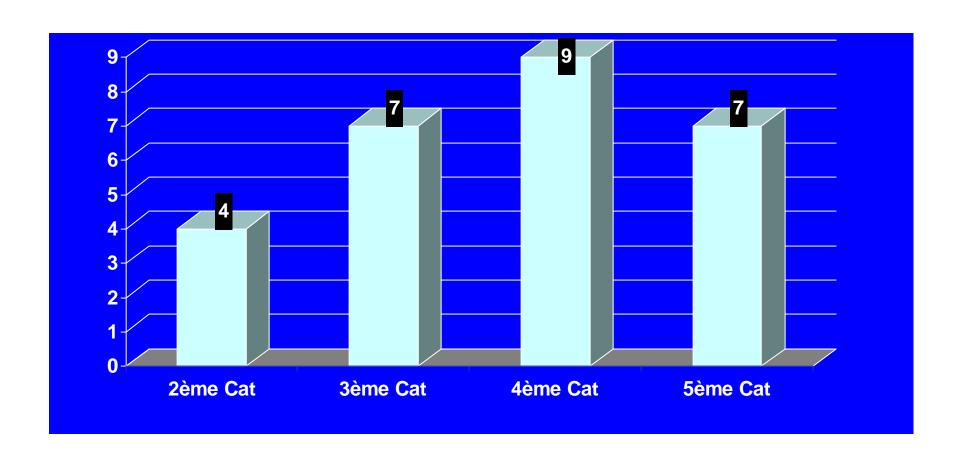
26 avis défavorables émis



Commission d'arrondissement de Dole

Répartition et catégorie des ERP placés sous avis défavorable

27 ERP placés sous avis défavorables levés

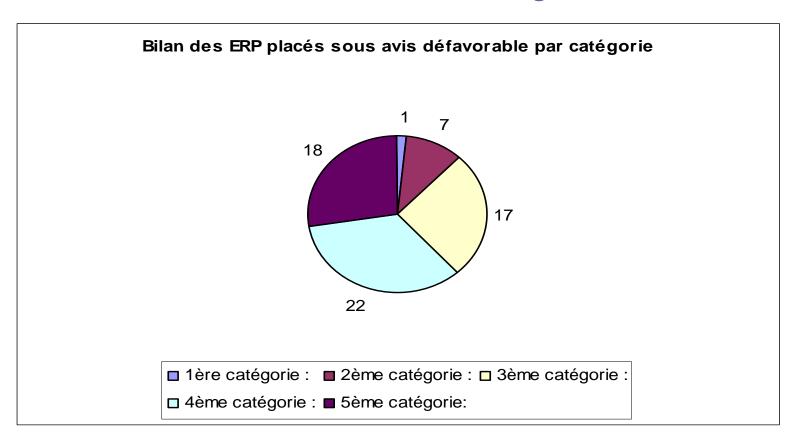


Commission d'arrondissement de Dole

Au 31 décembre 2018, la CSA de Dole totalisait

64 établissements placés sous avis défavorable

+ 1 établissement de 1ère catégorie



 Commission de sécurité incendie de l'arrondissement de SAINT CLAUDE



Commission d'Arrondissement de Saint Claude Au cours de l'année 2018 :

141 dossiers examinés

Visites périodiques :

73

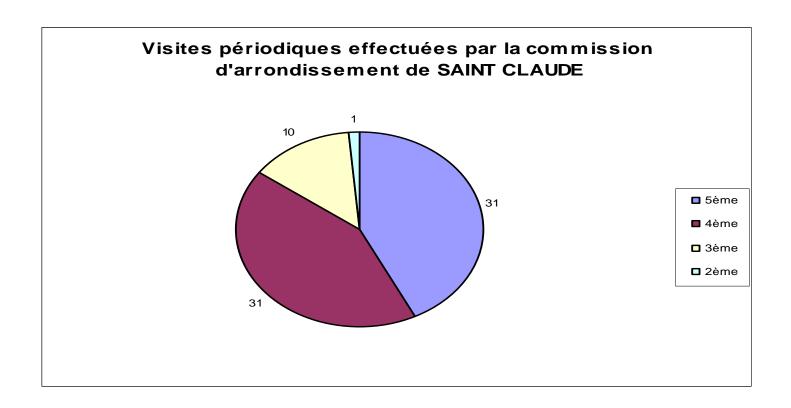
- 31 autorisations d'urbanisme :
- Permis de construire : 6
- Autorisations de travaux : 25

- 5 autres visites dont :
- Visites d'ouvertures : 1
- Visites de réception : 3
- Visite de reclassement : 1
- Etudes de dossiers : 32
- Suivi des avis défavorables : 9
- GN6: 5
- Chapiteaux : 18

Commission d'Arrondissement de Saint-Claude

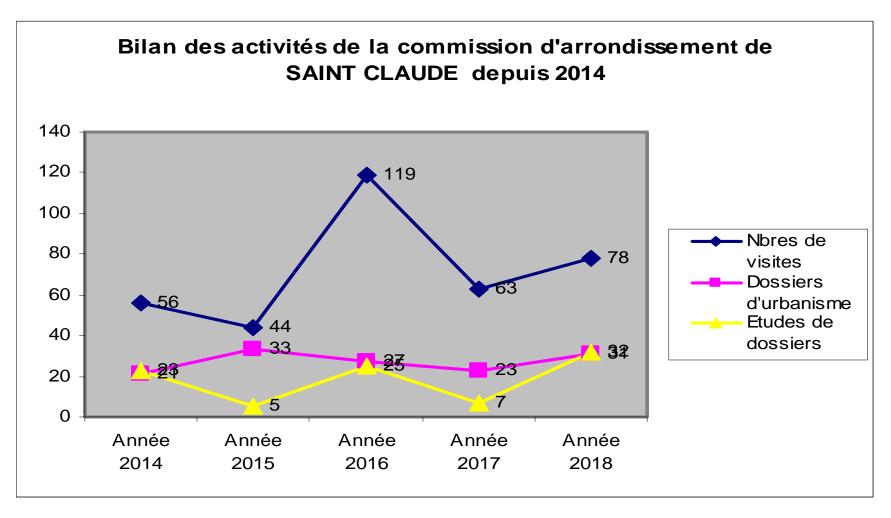
Répartition des visites périodiques effectuées dans l'arrondissement de Saint-Claude par catégorie

Soit 73 visites périodiques



Commission d'Arrondissement de Saint-Claude

Années 2014 à 2018

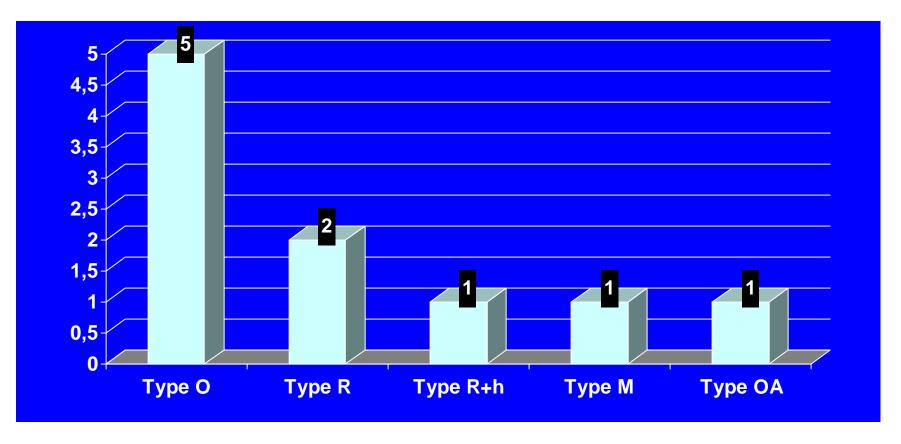


Commission d'arrondissement de Saint-Claude

Répartition et catégorie des ERP placés sous avis défavorable

10 avis défavorables émis

1 de 3^{ème} catégorie, 1 de 4^{ème} catégorie et 8 de 5^{ème} catégorie

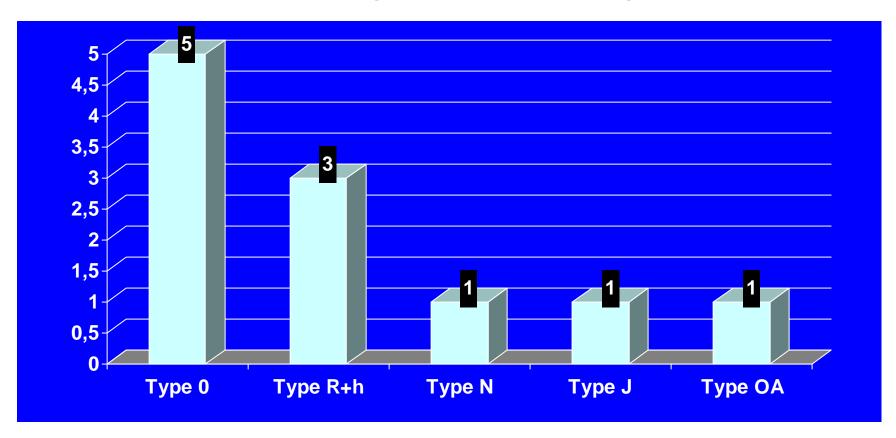


Commission d'arrondissement de Saint-Claude

Répartition et catégorie des ERP placés sous avis défavorable

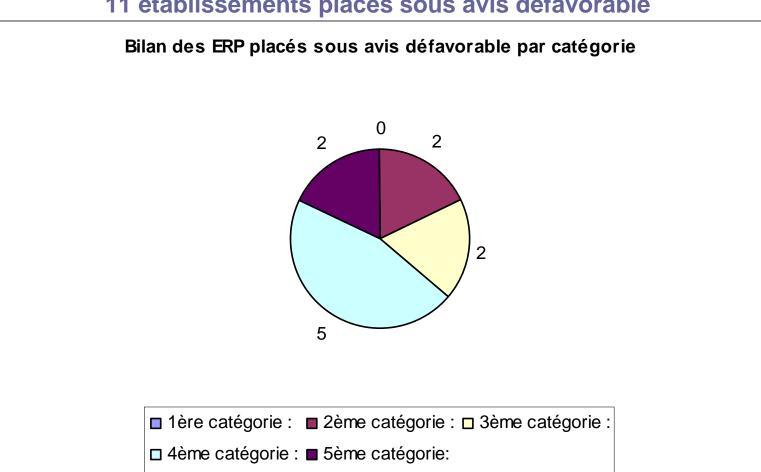
11 avis défavorables levés

3 de 4ème catégorie et 8 de 5ème catégorie



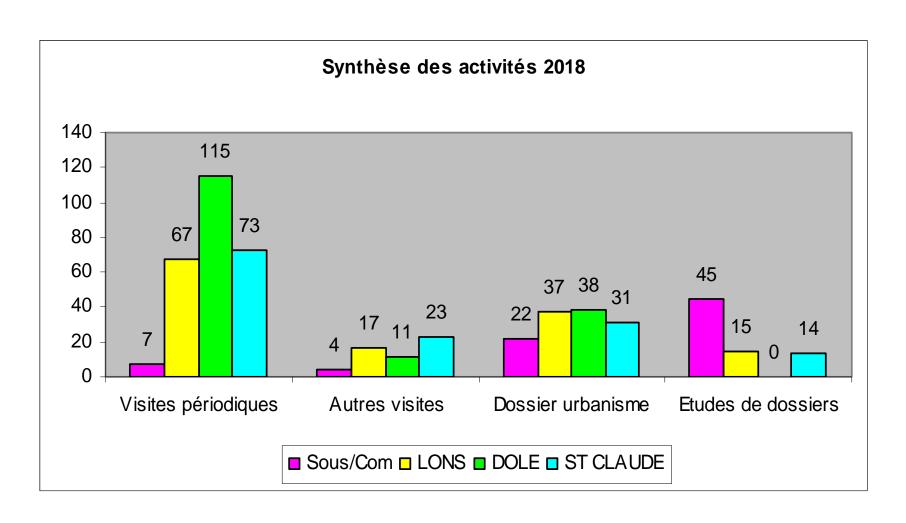
Commission d'arrondissement de Saint-Claude

Au 31 décembre 2018, la CSA de Saint-Claude totalisait 11 établissements placés sous avis défavorable

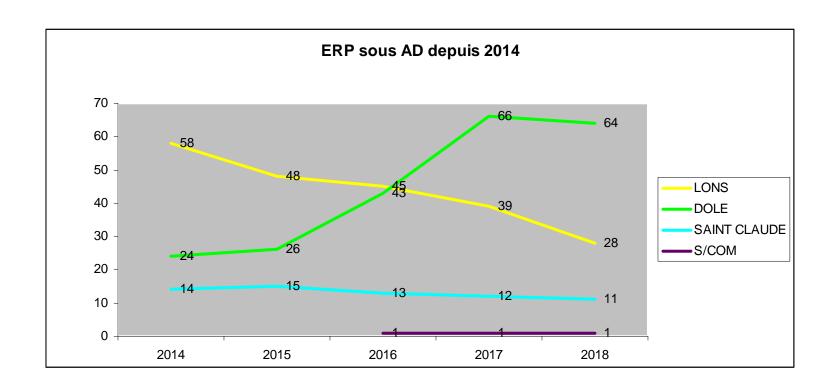


- SYNTHESE DES ACTIVITES
- ERP FONCTIONNANT SOUS AVIS DEFAVORABLE

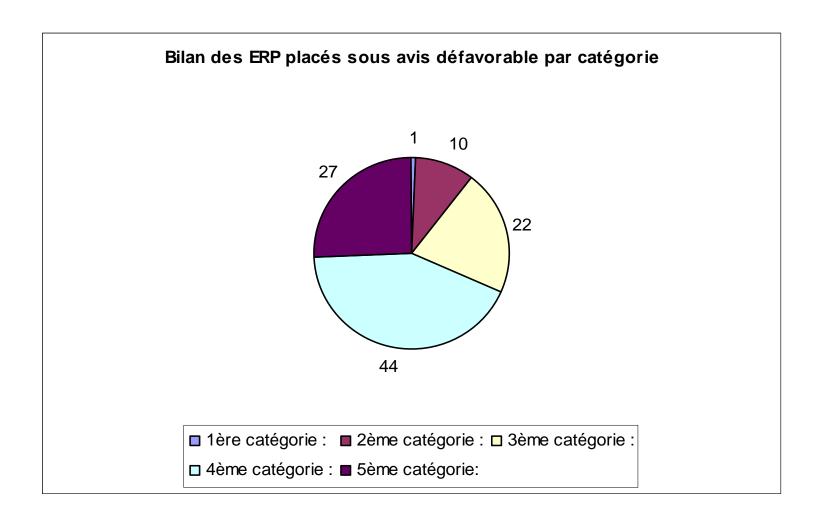
Synthèse des activités



ERP fonctionnant sous avis défavorable Années 2014 à 2018 soit au total : **104 en 2018**



Répartition par catégorie des 104 ERP placés sous avis défavorables par catégorie



Sous-commission départementale d'accessibilité

Commission d'arrondissements d'accessibilité D.D.T.





Enceintes homologuées du JURA

Arrêté préfectoral du 23/06/1998

Établissement	Commune	Effectif
Grand Espace du Solvan	LONS	2000
Complexe sportif les Mesnils Pasteur	DOLE	953
Stade du Serger	SAINT- CLAUDE	6000

Sous-commission départementale pour la sécurité des campings et de stationnement des caravanes S.I.D.P.C.



Campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible dans le JURA

65 campings dans le Jura :

32 sont situés dans des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible :

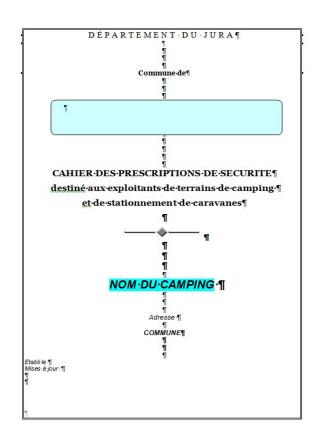
- d'inondation : 23
- de mouvement de terrain : 4
- de submersion en cas de rupture du barrage de Vouglans : 2
- de séïsme : 3



Visites effectuées en 2018



LIEU	NOM DU CAMPING	Nature du risque
CHAUSSIN	Camping Le Canoé	Inondation - PPRI Doubs + TMD
ORCHAMPS	Camping Municipal	Inondation - PPRI Doubs
OUNANS	Camping La Plage Blanche	Inondation - PPRI Loue
PARCEY	Camping Les Bords de Loue	Inondation - PPRI Loue
PETIT NOIR	Camping Les Bords du Doubs	Inondation - PPRI Doubs
PORT LESNEY	Camping Les Radeliers	Inondation - PPRI Loue



Visites prévues en 2019

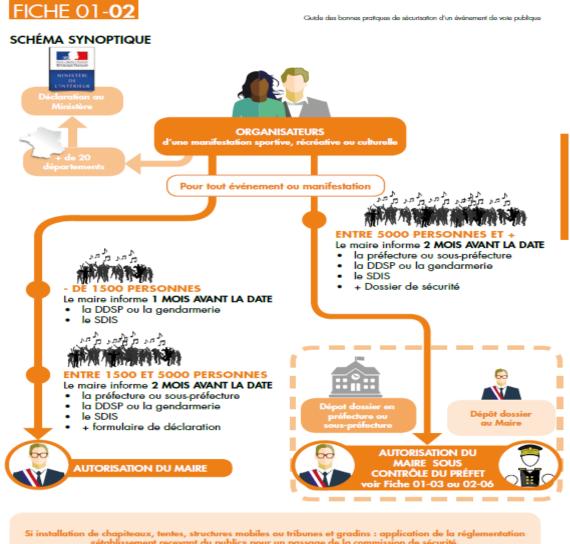
LIEU	NOM DU CAMPING	Nature du risque
DOLE	Camping du Pasquier	Inondation PPRI Doubs
FRAISANS	Camping municipal les Peupliers	Inondation PPRI Doubs
MONTBARREY	Camping les 3 Ours	Inondation PPRI Loue
CHAMPAGNE SUR LOUE	Camping municipal la Louve	Inondation PPRI Loue
THOIRIA	Domaine de la Fraite	Inondation Cimente
BAUME LES MESSIEURS	Camping municipal	Inondation PPRI Seille





IV_ Questions diverses

Instruction des dossiers relatifs au manifestations



«établissement recevant du public» pour un passage de la commission de sécurité.

ATTENTION : Le critère du nombre n'est pas exclusif ! Vous devez systématiquement prendre en compte la sensibilité de l'événement, les risques ainsi que l'état de la menace.

V_ Perspectives et objectifs 2019



Objectifs 2019

Sécurité incendie

- Poursuivre les médiations régulières avec les exploitants des ERP fonctionnant sous avis défavorable depuis plus de six mois,
- Assurer une veille réglementaire en matière de sécurité et accessibilité dans les ERP en lien avec le SDIS,
- Instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisations de travaux, projets de mise en sécurité...),
- Assurer les visites d'ouverture, de réception de travaux ou de levées d'avis défavorables,
- Assurer les 235 visites périodiques obligatoires ainsi que le reliquat de l'année 2018

Objectifs 2019

Accessibilité

- Poursuivre le traitement des dossiers d'agendas d'accessibilité programmée dans le contexte de perpétuation du dispositif,
- Suivre les Ad'AP approuvés,
- Relancer les pétitionnaires n'ayant pas déposé d'autorisation de travaux suite à l'approbation de leur Ad'AP,
- Continuer de répondre avec disponibilité aux demandes des pétitionnaires (conseil en amont, aide dans la réalisation des dossiers...),
- Organiser une journée d'informations relatives à l'accessibilité, à destination des élus, des membres des commissions, des professionnels du bâtiment,
- Organiser une journée de formation à destination des secrétaires de mairie.

Objectifs 2019

Campings

- Poursuivre la visite des quatre campings soumis au risque inondation Doubs-Loue,
- Accompagner les nouveaux exploitants du Domaine de la Fraite à Thoiria ainsi que le maire de Baume-les-Messieurs,
- Organiser courant septembre, en lien avec l'exploitant, un exercice évacuation camping.